

LISTE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 04 avril 2024

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni le 4 avril 2024, à l'Hôtel de Ville de Besançon, sous la présidence de Mme Anne VIGNOT, Maire de Besançon.

Étaient présents : Mme Elise AEBISCHER, M. Hasni ALEM, Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY, M. Kévin BERTAGNOLI, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO, Mme Nathalie BOUVET, Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE, Mme Annaïck CHAUVET, Mme Julie CHETTOUH (à partir de la question n°3), M. Sébastien COUDRY (à partir de la question n°3), M. Laurent CROIZIER, M. Benoît CYPRIANI, Mme Karine DENIS-LAMIT, M. Cyril DEVESA (à partir de la question n°3), Mme Marie ETEVENARD, M. Ludovic FAGAUT, Mme Lorine GAGLILOLO, M. Abdel GHEZALI, Mme Valérie HALLER, M. Damien HUGUET, M. Jean-Emmanuel LAFARGE (à partir de la question n°32), Mme Marie LAMBERT, M. Aurélien LAROPPE, Mme Myriam LEMERCIER, M. Christophe LIME (à partir de la question n°3), Mme Agnès MARTIN, M. Saïd MECHAL, Mme Carine MICHEL, Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Laurence MULOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Karima ROCHDI, M. Jean-Hugues ROUX (jusqu'à la question n°17 incluse), Mme Juliette SORLIN (à partir de la question n°2), M. Gilles SPICHER, M. André TERZO, Mme Claude VARET, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF

Secrétaire : M. Yannick POUJET

Étaient absents : Mme Anne BENEDETTO, Mme Pascale BILLEREY, M. Philippe CREMER, Mme Sadia GHARET, M. Olivier GRIMAITRE, M. Pierre-Charles HENRY, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, Mme Françoise PRESSE, M. Nathan SOURISSEAU

Procurations de vote : Mme Anne BENEDETTO à M. Hasni ALEM, Mme Pascale BILLEREY à Mme Aline CHASSAGNE, Mme Julie CHETTOUH à Mme Frédérique BAEHR (jusqu'à la question n°2 incluse), M. Sébastien COUDRY à Mme Marie ZEHAF (jusqu'à la question n°2 incluse), M. Philippe CREMER à Mme Elise AEBISCHER, M. Cyril DEVESA à M. Benoît CYPRIANI (jusqu'à la question n°2 incluse), M. Olivier GRIMAITRE à M. Gilles SPICHER, M. Pierre-Charles HENRY à Mme Christine WERTHE, M. Jean-Emmanuel LAFARGE à Mme Lorine GAGLILOLO (jusqu'à la question n°31 incluse), M. Christophe LIME à M. André TERZO (jusqu'à la question n°2 incluse), M. Jamal-Eddine LOUHKIAR à Mme Anne VIGNOT, Mme Françoise PRESSE à Mme Fabienne BRAUCHLI, M. Jean-Hugues ROUX à M. Abdel GHEZALI (à partir de la question n°18), Mme Juliette SORLIN à M. Yannick POUJET (jusqu'à la question n°1 incluse), M. Nathan SOURISSEAU à Mme Annaïck CHAUVET

* * *

CONSEIL MUNICIPAL

1 - Désignation d'un secrétaire de séance - Approbation du procès-verbal du 29 février 2024

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- désigne M. Yannick POUJET, comme secrétaire de séance,
- approuve le Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal du 29 février 2024.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 54

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

2 - Délégation du Conseil Municipal accordée à Mme la Maire pour accomplir certains actes de gestion courante - Bilan des décisions prises

Le Conseil Municipal prend acte de ce rapport.

3 - Budget Primitif 2024

A la majorité, 14 contre, le Conseil Municipal :

- vote le Budget primitif 2024 par chapitre et reprend les résultats de l'exercice précédent (excédents, déficits, crédits reportés) pour le Budget principal, le Budget Archéologie préventive, les Budgets Madeleine Brès, le Budget Lotissement des Montarmots, conformément aux balances et au document comptable joint au rapport,
- confirme au titre de l'exercice 2024 la neutralisation des dotations aux amortissements des subventions d'équipement du budget principal,
- approuve les annexes budgétaires numérotées A à D,
- attribue les subventions détaillées en annexe B8 du document comptable pour les bénéficiaires nommément désignés, dans les conditions prévues à l'article L 2311-7 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- constitue pour l'exercice 2024 une provision de droit commun de 15 000 € afin de couvrir la charge éventuelle liée à l'indemnisation aux agents au moment de leur départ en retraite d'une partie ou de la totalité (en cas retraite pour invalidité) des droits épargnés (délibération du Conseil du 11 mai 2017),
- autorise Madame la Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre (à l'exclusion des crédits du chapitre des charges de personnel) et ce, dans la limite maximale de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections.

Résultats du vote :

Nombre de membres en exercice: 55

Nombre de membres présents : 45

Nombre de procurations de vote : 9

Nombre de suffrages exprimés : 54

Date de convocation : 21 mars 2024

Rapport adopté à la majorité

Pour : 40

Contre : 14

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

4 - Fixation des taux de fiscalité directe pour 2024

A l'unanimité, le Conseil Municipal se prononce favorablement sur la fixation des taux de fiscalité directe locale pour l'année 2024 :

- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires et sur les logements vacants : 22,28 % (stabilité),
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 43,72 % (stabilité),
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 26,37 % (stabilité).

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 54

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

5 - Formation à la gestion de la vigne - Accueil d'agents du musée des maisons comtoises

Cette délibération a fait l'objet d'un vote électronique.

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Madame la Maire, ou son représentant, à signer la convention relative à l'accueil, au travail et à la formation d'agents techniques du Syndicat Mixte du Musée des Maisons Comtoises, à la conduite d'une vigne.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 54

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

6 - Projet d'aménagement « Parc Résidence Casamène » - Convention de reversement du produit de la taxe d'aménagement par Grand Besançon Métropole à la Ville de Besançon

Cette délibération a fait l'objet d'un vote électronique.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- se prononce favorablement sur la convention « Opération d'aménagement « Parc Résidence Casamène » Chemin de Halage – modalités de reversement du produit de Taxe d'aménagement à la commune de Besançon »,
- autorise Madame la Maire, ou son représentant, à signer ladite convention.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 54

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

7 - Habitat - Logements sociaux réservés - Passage à la gestion en flux et adhésion à la gestion intercommunale

Cette délibération a fait l'objet d'un vote électronique.

A l'unanimité, le Conseil Municipal se prononce favorablement sur l'adhésion de la Ville de Besançon à la gestion intercommunale des logements réservés.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 54

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

8 - Nouveau Programme de Renouvellement Urbain de Planoise - Transaction foncière entre la Ville de Besançon et Loge.Gbm

Mmes Carine MICHEL (1), Marie ETEVENARD (1), Myriam LEMERCIER (1) et MM. Damien HUGUET (1), Yannick POUJET (1), André TERZO (1), conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

A la majorité, 7 contre, le Conseil Municipal se prononce favorablement sur cette transaction, aux conditions énoncées dans le rapport, et autorise Madame la Maire, ou son représentant, à signer les actes notariés nécessaires à cette transaction.

Rapport adopté à la majorité

Pour : 41

Contre : 7

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 6

9 - Contrat de ville 2024-2030 - Appel à projet - Première programmation 2024

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **approuve, pour chacun des volets, la première programmation de l'appel à projets du Contrat de Ville 2024 telle que présentée et son plan de financement prévisionnel pour un montant total 232 840 € pour la Ville de Besançon,**
- **autorise Madame la Maire, ou son représentant, à signer les conventions correspondantes.**

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 54

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

10 - Antenne Petite Enfance et Loge.GBM - Contrat de ville 2024-2030 - Appel à projet - Première programmation 2024

Mmes Carine MICHEL (1), Marie ETEVENARD (1), Myriam LEMERCIER (1) et MM. Damien HUGUET (1), Yannick POUJET (1), André TERZO (1), conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **se prononce favorablement sur l'attribution de deux subventions pour les montants suivants :**
 - o **2 900 € à l'Antenne Petite Enfance,**
 - o **23 771 € à Loge.GBM,**
- **autorise Madame la Maire, ou son représentant, à signer la convention correspondante.**

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 48

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 6

11 - Besançon territoire zéro exclusion énergétique - Projet démonstrateur - Avenant à la convention

M. André TERZO (1), conseiller intéressé, ne prend part ni au débat, ni au vote.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **se prononce favorablement sur l'avenant à la convention de partenariat pour l'accompagnement renforcé des foyers à la rénovation énergétique performante de leur logement situé dans les territoires labellisés TZEE,**
- **autorise Madame la Maire, ou son représentant, à signer ledit avenant.**

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 53

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 1

12 - Rythme scolaire à la rentrée 2024 pour la période 2024-2027 dans les écoles publiques du premier degré de Besançon

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Madame la Maire, ou son représentant, à solliciter auprès de l'Inspecteur d'Académie –DASEN la demande de reconduction de l'organisation actuelle sur 4 jours.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 54

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

13 - Dotation municipale aux écoles publiques - Nouvelles modalités d'attribution

A l'unanimité, le Conseil Municipal se prononce favorablement sur :

- la confirmation du versement des crédits ouverture de classe ;
- l'extension du versement d'un crédit élève pour tous ;
- l'évolution des modalités d'attribution des crédits d'équipement sur la base de demandes spécifiques des écoles, après examen par une commission Ville/Education Nationale ;
- l'extension du versement d'un crédit forfaitaire pour tous les dispositifs spécifiques de droit commun pour une Ecole inclusive.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 54

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

14 - Antenne Petite Enfance - Avenant n°2 à la convention-cadre

Mme Marie ETEVENARD (1), conseillère intéressée, ne prend part ni au débat, ni au vote

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- se prononce favorablement sur l'avenant n°2 pour 2024 à la convention-cadre avec l'Antenne Petite Enfance,
- autorise Madame la Maire, ou son représentant, à signer l'avenant,
- approuve le versement de la subvention susvisée à l'association Antenne Petite Enfance.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 53

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 1

15 - Bibliothèques - Acquisition de livres imprimés - Autorisation de signature de l'accord-cadre

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Madame la Maire, ou son représentant, à signer l'accord-cadre avec les attributaires qui seront retenus par la Commission d'Appel d'Offres pour les lots 1, 2 et 4 (le lot 3 entre dans le champ de la délégation accordée à Madame la Maire le 20 mai 2021).

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 54

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

16 - Etablissement Public de Coopération Culturelle de Saline Royale d'Arc et Senans - Modification des statuts

Mmes Aline CHASSAGNE (2) et Juliette SORLIN (1), conseillères intéressées, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- approuve la modification des statuts de l'Etablissement Public de Coopération Culturelle de la Saline Royale d'Arc et Senans,
- confirme, pour la période 2024-2026, la participation financière annuelle de la Ville de Besançon d'un montant de 25 000 €.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 51

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 3

17 - Appel à projets « Développer l'expérience artistique et culturelle en faveur des publics en prison et en situation d'exclusion » - Attribution aux associations

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- se prononce favorablement sur la proposition d'attribution et le versement de 7 subventions à 7 associations au titre de l'appel à projets « Développer l'expérience artistique et culturelle en faveur des publics en prison et en situation d'exclusion », pour un montant total de 25 000 € pour 2024, à savoir :
 - 4 000 € à l'Association d'aide aux détenus
 - 3 000 € à l'association Ciconia Théâtre,
 - 5 000 € à l'association Compagnie Gravitation,
 - 2 000 € à l'association Improvisation'Ailes,
 - 2 000 € à l'association Les nouveaux bisons,
 - 5 000 € à l'association Magnétophonie,
 - 4 000 € à l'association Muralistes associés.
- autorise Madame la Maire ou son représentant à signer les conventions avec les associations : Association d'aide aux détenus, Ciconia Théâtre, Compagnie Gravitation, Improvisation'Ailes, Les nouveaux bisons, Magnétophonie et Muralistes associés.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 54

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

18 - Aide aux associations culturelles - Deuxième attribution 2024

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- se prononce favorablement sur la proposition d'attribution et le versement des subventions pour un montant total de 47 100 €, à savoir :
 - 600 € à l'association BASSLIME ;
 - 1 000 € à l'association CHANTEZ 25000 ;
 - 9 000 € au total à l'association GRAIN D'PIXEL ;
 - 2 500 € à l'association JACQUENSCENE ;
 - 20 000 € à l'association MUSIQUES EN PERSPECTIVES ;
 - 8 000 € à l'association NOUVELLES FORMES ;
 - 3 000 € à l'association PAS SERIAL S'ABSTENIR ;
 - 1 500 € à l'association PIG NET L'ART VIVANT ;
 - 1 500 € à l'association THEATRE UNIVERSITAIRE DE FRANCHE-COMTE ;
- autorise Madame la Maire, ou son représentant à signer la convention à intervenir avec l'association Musiques en Perspectives.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 54

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

19 - Patrimoine - Dénomination de rues Hannah ARENDT et Assia DJEBAR

A l'unanimité, le Conseil Municipal se prononce favorablement sur la dénomination de rues Hannah Arendt et Assia Djebbar.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 54

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

20 - Aide à des associations sportives - Troisième attribution 2024

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- se prononce favorablement sur l'attribution des subventions suivantes :
 - Programme « Aide aux locaux » :
 - 3 500 € à BRC Omnisports
 - 6 500 € à BTC
 - 22 500 € à COPC
 - 1 800 € à Dojo FC
 - 1 000 € à La Saint-Claude
 - 500 € à US Pré de Vaux
 - 1 000 € à ES Saint Ferjeux
 - 3 000 € à PSB Billard
 - 3 000 € à Besançon Académie Futsal
 - 3 000 € à Sporting Futsal
 - 3 000 € à Squash Club Vesontio
 - 1 750 € à ATSCAB
 - Sport Amateur :
 - 138 513 € répartis entre différentes associations conformément au tableau récapitulatif ci-dessus.
- autorise Madame la Maire, ou son représentant, à signer la convention d'objectifs et de moyens avec le Centre Omnisports Pierre Croppet.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 54

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

21 - Pôle nautique du Parc de la Rodhiacéta - Conventionnement avec les clubs sportifs

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- approuve la convention Ville / GBM de mise à disposition des locaux,
- autorise Madame la Maire, ou son représentant, à signer la convention avec GBM.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 54

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

22 - Centre Régional d'Information Jeunesse de Bourgogne Franche-Comté - Aide au fonctionnement 2024 et cofinancement d'un poste de facilitateur

M. Nathan SOURISSEAU (1), conseiller intéressé, ne prend part ni au débat, ni au vote.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention de fonctionnement 2024 d'un montant de 37 554 € à l'association CRIJ Bourgogne - Franche-Comté,
- se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention annuelle de 15 000 € pour le cofinancement d'un poste de facilitateur avec l'association CRIJ,
- autorise Madame la Maire, ou son représentant, à signer l'avenant n°2 à intervenir avec l'association CRIJ Bourgogne - Franche-Comté,
- autorise Madame la Maire, ou son représentant, à signer la convention de partenariat 2024 avec le CRIJ Bourgogne - Franche-Comté pour le cofinancement d'un poste de facilitateur.
- se prononce favorablement sur la désignation de GROS Sébastien et LIND Bruno comme représentants de la Ville de Besançon au sein du comité de suivi du partenariat.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 53

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 1

23 - Convention de partenariat entre la Ville de Besançon et l'association Atmo Bourgogne Franche-Comté

M. Christophe LIME (1), conseiller intéressé, ne prend part ni au débat, ni au vote.

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Madame la Maire, ou son représentant, à :

- **signer la convention de partenariat entre la Ville de Besançon et Atmo BFC,**
- **verser annuellement (sous réserve du vote du Budget Primitif de chaque exercice) le montant de la subvention correspondante au programme d'actions sur 3 ans,**
- **signer tous les documents relatifs à cette convention de partenariat.**

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 53

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 1

24 - Centre de vaccination de la ville de Besançon - Contrat Pluriannuel d'objectifs et de moyens

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **se prononce favorablement sur le contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens 2024-2027, dénommé « Convention relative à la participation financière de l'agence régionale de santé Bourgogne- Franche-Comté au financement des actions et des expérimentations de santé en faveur de la performance, la qualité, la coordination, la permanence, la prévention, la promotion ainsi que la sécurité sanitaire », liant le centre de vaccination de la Ville de Besançon avec l'Agence Régionale de Santé.**
- **autorise Madame la Maire, ou son représentant, à signer ce contrat pluriannuel d'objectif et de moyens.**

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 54

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

25 - Aide au fonctionnement 2024 - Education populaire - Centres sociaux et Etablissements de vie sociale associatifs

MM Hasni ALEM (2) et Damien HUGUET (1), conseillers intéressés, ne prend part ni au débat, ni au vote.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **attribue des subventions de fonctionnement pour l'année 2024 aux Centres sociaux et Etablissements de vie sociale associatifs, selon les modalités suivantes :**
 - **subvention d'un montant de 177 000 € à l'ASEP,**
 - **subvention d'un montant de 175 000 € au Comité de Quartier Rosemont / St-Ferjeux,**
 - **subvention d'un montant de 243 000 € à la MJC Besançon / Clairs-Soleils,**
 - **subvention d'un montant de 158 000 € à la MJC Palente.**
 - **subvention d'un montant de 6 000 € à ALEDD,**
 - **subvention d'un montant de 12 000 € au Café des Pratiques,**
 - **subvention d'un montant de 27 000 € à la Maison de Velotte,**
 - **subvention d'un montant de 12 000 € à Miroirs du Monde,**
 - **subvention d'un montant de 18 000 € à PARI.**
- **autorise Madame la Maire, ou son représentant, à signer les avenants correspondants avec les 4 centres sociaux : ASEP, Comité de Quartier Rosemont / St-Ferjeux, MJC Besançon / Clairs-Soleils et MJC Palente,**
- **autorise Madame la Maire, ou son représentant, à signer les conventions correspondantes avec les 5 établissements de vie sociale : ALEDD, Café des Pratiques, Maison de Velotte, Miroirs du Monde et PARI.**

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 51

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 3

26 - Aide à l'investissement 2024 - Education populaire - Centres sociaux et Etablissements de vie sociale associatifs

MM. Hasni ALEM (2) et Damien HUGUET (1), conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- attribue des subventions d'investissement pour l'année 2024 aux Centres sociaux et Etablissements de vie sociale associatifs, selon les modalités suivantes :
 - subvention d'un montant total de 3 953 € à l'ASEP,
 - subvention d'un montant total de 1 900 € au Comité de Quartier Rosemont / St-Ferjeux,
 - subvention d'un montant total de 2 000 € à la MJC Palente.
 - subvention d'un montant total de 1 000 € à ALEDD,
 - subvention d'un montant total de 2 000 € au Café des Pratiques,
 - subvention d'un montant total de 2 625 € à la Maison de Velotte,
 - subvention d'un montant total de 3 900 € à Miroirs du Monde,
 - subvention d'un montant de 2 415 € à PARI.
- autorise Madame la Maire, ou son représentant, à signer les conventions correspondantes avec les 3 centres sociaux : ASEP, Comité de Quartier Rosemont / St-Ferjeux et MJC Palente,
- autorise Madame la Maire, ou son représentant, à signer les conventions correspondantes avec les 5 établissements de vie sociale : ALEDD, Café des Pratiques, Maison de Velotte, Miroirs du Monde et PARI.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 51

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 3

27 - Lieux d'accueil enfants parents (LAEP) - Accueils de loisirs sans hébergement (ALSH) et Accueils Jeunes (AJ) - Aide au fonctionnement 2024

Mme Marie ETEVENARD (1), et MM Hasni ALEM (2), Damien HUGUET (1), Gilles SPICHER (2), conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- se prononce favorablement sur l'attribution des subventions suivantes :
 - 49 205 € à la Maison Verte au titre de l'action LAEP,
 - 11 480 € à l'Antenne Petite Enfance au titre de l'action LAEP (au titre de l'acompte à verser en 2024),
 - 77 200 € aux 10 opérateurs associatifs au titre des actions ALSH et AJ.
- approuve les conventions et l'avenant correspondants, joints au rapport, à conclure avec les douze associations bénéficiaires,
- autorise Madame la Maire, ou son représentant, à signer les conventions et l'avenant correspondants.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 48

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 6

28 - Education populaire - Soutien au Festival Ludinam porté par le Collectif LUdique Bisontin (CLUB)

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- attribue une subvention d'un montant total de 25 000 € au Collectif LUdique Bisontin (CLUB), dans le cadre de l'organisation de la 7^{ème} édition du Festival Ludinam à Besançon en 2024,
- autorise Madame la Maire, ou son représentant, à signer la convention de partenariat à intervenir avec le Collectif LUdique Bisontin (CLUB).

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 54

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

29 - Autorisation de recrutement d'agents contractuels pour mener à bien un projet ou une opération (contrats de projet)

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- se prononce favorablement sur :
 - o le recrutement d'un agent contractuel pour mener à bien l'opération « Contrat de projet : archéologue, spécialiste de l'étude du mobilier » dans le cadre des dispositions des articles L332-24, 25 et 26 du code de la Fonction Publique.
 - o le recrutement d'un agent contractuel pour mener à bien l'opération « Contrat de projet : vétérinaire – régistrare » dans le cadre des dispositions des articles L332-24, 25 et 26 du code de la Fonction Publique.
- autorise Madame la Maire, ou son représentant, à signer les contrats à intervenir dans ce cadre.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 54

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

30 - Amicale Sportive Territoriale Bisontine - Convention triennale 2024-2026

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- se prononce favorablement sur le projet de convention triennale, régissant les relations entre la Ville de Besançon, Grand Besançon Métropole et l'Amicale Sportive Territoriale Bisontine, pour la période 2024-2026,
- autorise Madame la Maire, ou son représentant, à signer ladite convention,
- se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention annuelle d'un montant de 20 000 €, à l'Amicale Sportive Territoriale Bisontine, au titre du fonctionnement, pour les années 2024, 2025 et 2026 (sous réserve du vote du Budget Primitif).

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 54

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

31 - Aide à un établissement scolaire pour ses échanges internationaux

Mme Elise AEBISCHER (2) et MM. Benoît CYPRIANI (1) et Cyril DEVESA (1), conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

A l'unanimité, le Conseil Municipal se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention à hauteur de 700 euros au Lycée Pasteur pour un voyage scolaire à l'international.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 50

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 4

32 - Aide à des projets internationaux - Première attribution 2024 - Coopération internationale

A l'unanimité, le Conseil Municipal se prononce favorablement sur cette proposition de subvention d'un montant de 1 000 euros à l'Association Solidarité Douroula.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 54

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

La séance est levée à 21h37.

Affichée à Besançon et publiée
sur le site internet, le 10/04/24
Pour la Maire,
Par délégation,
La cheffe de service des Assemblées Ville,

Anne COLLIN

